

2.



Le projet de Service et des moyens en recul pour la PMI : rien de bon ne s'annonce pour les familles, ni pour les personnels

Grève le 4 juillet au matin devant le CTP pour le retrait du projet de service

Les 60 professionnels des centres de PMI départementaux réunis en assemblée générale le 12/06/2014, à l'appel de l'intersyndicale, ont réaffirmé qu'ils ne voulaient pas du projet de service de PMI en l'état. Cela au moment où les chiffres du ministère de la santé montrent que la diminution du nombre de médecins de PMI et de puéricultrices dans le 93 est bien supérieure à celle annoncée par la direction.

Qu'est-ce qui reste inacceptable dans le projet de service ?

- Il entraîne des glissements de tâches entre puéricultrices et EJE au détriment du suivi des assistantes maternelles et entre médecins et puéricultrices au détriment des bilans de santé des enfants de 4 ans en école maternelle : il laisse donc les EJE seules responsables du suivi des assistantes maternelles, il impose donc aux puéricultrices de généraliser des bilans sensoriels malgré leur sous-effectif.
- Il ouvre la possibilité de regrouper des centres de PMI en centre ville au lieu de les maintenir en proximité, dans le cœur des quartiers au plus près des familles, sur l'ensemble du département.
- Il risque de graver pour longtemps le suivi des enfants de 0 à 4 ans seulement et non de 0 à 6 ans tel que le prévoit la loi, au lieu d'envisager des solutions plus diverses et transitoires en cas de manques de professionnels.
- Il transfère le rattachement à la hiérarchie sur la circonscription, au risque de généraliser une gestion des agents soumis à la performance individuelle et de casser les dynamiques de travail pluridisciplinaire ; cette gestion hiérarchique locale ne risque-t-elle pas de préfigurer aussi la disparition du service de PMI dans le cadre de la loi sur les métropoles et de la future réforme territoriale ?
- Il ne prévoit pas les moyens suffisants pour les missions au service central : pas de renforcement du bureau personnel-formation, renforcement conditionnel du bureau des modes d'accueil, fusion des bureaux planification familiale et protection maternelle sans garantie des moyens d'assurer cette double mission à un moment où les professionnels s'inquiètent quant aux difficultés pour les femmes d'avoir un suivi gynécologique.
- Il grave enfin pour les années à venir la rigueur budgétaire « du contexte budgétaire contraint », conséquence du pacte de responsabilité et des 11 milliards de coupes dans les budgets des collectivités territoriales, ce qui va dégrader le service rendu aux usagers de la PMI au moment où les indicateurs de santé dans le 93 sont alarmants.

Les professionnels de la PMI exigent

- La préservation de l'ensemble des missions de la PMI, avec des aménagements transitoires en cas de manque de professionnels.
- La poursuite de l'accompagnement des assistantes maternelles par un binôme puéricultrice/EJE et l'assurance de ne mettre en œuvre de nouveaux bilans sensoriels que lorsque les moyens en personnels puéricultrices/auxiliaires de puériculture le permettent.
- Le maintien du maillage actuel des centres de PMI et le remplacement de tous les postes vacants par des emplois statutaires qualifiés.
- Une organisation hiérarchique qui préserve la coopération pluridisciplinaire et la créativité collégiale des équipes.
- Le retrait des enveloppes budgétaires par circonscription pour l'interprétariat qui doivent rester gérées par le service central.
- La création de postes d'auxiliaires de puériculture dans les équipes où elles ne sont que 2 et la réouverture des contrats emplois formations pour les professionnels.
- Le renforcement des bureaux du service central et des équipes de soutien (puéricultrices et auxiliaires de puériculture).

A l'appel de l'intersyndicale, UN PREAVIS DE GREVE EST DEPOSE LE 4 JUILLET 2014, jour de la présentation du projet de service de PMI en CTP pour DIRE NON, avec les représentants du personnel et obtenir des réponses satisfaisantes sur nos revendications.

Nous appelons nos collègues des centres conventionnés à être en grève, avec nous tou-tes ensemble. Il s'agit de l'avenir du service public, de nos centres de PMI, de nos emplois.

SIGNEZ LA PETITION (à renvoyer au 01 43 93 91 89)

RETRAIT DU PROJET DE SERVICE DE PMI, RDV A 9H30 PARVIS DE LA PREFECTURE !